

# ***Parlons Vélo ! Municipales 2020***

## **Questionnaire pour Mende**

### **Adopter (ou renouveler) un plan vélo local ambitieux, financé et concerté, dès le début du mandat**

#### **Action n°1 :**

Adopter un plan vélo ambitieux, financé et concerté en début de mandat qui inclut un réseau cyclable communal, doté d'un comité vélo et d'une charte de qualité des aménagements cyclables.

#### **Action n°2 :**

Désigner un ou une responsable (madame ou monsieur vélo) et mettre en place un comité vélo régulier se réunissant au minimum 3 fois par an.

#### **Action n°3 :**

Former l'ensemble des technicien·ne·s en lien avec le vélo aux spécificités de ce mode de déplacement.

### **Développer un réseau cyclable cohérent**

#### **Action n°4 :**

Créer des pistes cyclables larges, continues et sécurisées, c'est-à-dire séparées physiquement des piétons et des voitures sur les axes à forte circulation suivants : axes pénétrants, boulevards, quais, zones d'activités, quartiers résidentiels, etc.

#### **Action n°5 :**

Créer des connexions entre le réseau cyclable local et celui des communes voisines.

### **Construire une ville agréable à vivre pour toutes et tous**

#### **Action n°6 :**

Repenser le plan de circulation en réfléchissant à la place de la voiture dans la ville. Repenser le plan de circulation permet d'augmenter au maximum le linéaire de rues apaisées. Ce processus de hiérarchisation du réseau viaire a pour objectif, à terme, de ne conserver du transit motorisé que sur des axes susceptibles d'accueillir des pistes cyclables de qualité.

#### **Action n°7 :**

Réaménager les avenues qui sont à 2x2 voies en 2x1 voies, en redistribuant l'espace au profit des transports en commun, des piétons et des vélos.

#### **Action n°8 :**

Généraliser la vitesse de circulation à 30 km/h en modifiant l'aménagement des rues pour rendre cette limitation effective (réduction de la largeur de la chaussée, chicanes, ralentisseurs) et développer des zones de rencontre là où le trafic est très limité.

#### **Action n°9 :**

Réserver les zones suivantes aux modes actifs et aux transports en commun : le cœur de ville et les abords du lot par exemple.

#### **Action n°10 :**

Généraliser les double-sens cyclables, les sas vélo et les cédez-le-passage cycliste aux feux.

#### **Action n°11 :**

Restreindre ou supprimer la circulation devant les écoles aux heures d'entrée et de sortie des classes.

**Action n°12 :**

Étendre la zone de stationnement payant pour donner un avantage comparatif aux autres modes de déplacement.

**Action n°13 :**

Rendre claire et visible l'offre de stationnement aux portes de la ville, afin d'y orienter les visiteurs, et d'alléger le trafic en centre-ville.

**Actionner tous les leviers nécessaires au développement du vélo****Action n°14 :**

Offrir du stationnement vélo sécurisé aux endroits stratégiques, en profitant du programme Alvéole de la FUB.

**Action n°15 :**

Installer des stationnements fermés type vélobox ou espace vélo sécurisé dans des parcs concédés, des locaux ou des garages en rez-de-chaussée pour le stationnement résidentiel et à proximité des pôles d'activité.

**Action n°16 :**

Créer des locaux vélos/trottinettes dans les écoles et les équipements publics.

**Action n°17 :**

Anticiper l'interdiction du stationnement motorisé à moins de 5 mètres des passages piétons en 2026, en transformant au plus tôt ces places en stationnement vélo.

**Action n°18 :**

Intégrer dans le PLU l'obligation de locaux vélos fonctionnels dans les immeubles d'habitation et tertiaires, les ERP, et subventionner la création de locaux vélos dans les copropriétés et dans l'habitat social.

**Action n°19 :**

Aménager des aires logistiques de livraison pour faciliter les livraisons en ville par vélo cargo.

**Action n°20 :**

Créer une aide à l'achat d'un vélo pour les particuliers et pour les entrepreneurs locaux (achat de remorque, vélo-cargo, triporteur, VAE, vélos pliants).

**Action n°21 :**

Favoriser l'implantation de services de location courte et longue durée de vélos (incluant vélos pliants, vélos cargo, VAE) et proposer une tarification adaptée (à destination des jeunes et des foyers à faibles revenus par exemple).

**Action n°22 :**

Soutenir les associations de services vélo (vélo-écoles, ateliers de réparation) et mettre des locaux à disposition de ces associations.

**Action n°23 :**

Créer une maison du vélo accueillant les acteurs associatifs vélo et donnant une visibilité à la politique cyclable de la ville, la dotant notamment d'une machine à graver pour lutter contre le recel de vélos volés.

**Action n°24 :**

Créer une agence d'écomobilité, en s'appuyant sur les initiatives existantes (acteurs associatifs et citoyens).

**Promouvoir une culture vélo**

**Action n°25 :**

Favoriser le déploiement du programme national “savoir rouler à vélo” dans les écoles primaires.

**Action n°26 :**

Aider les établissements scolaires à s'équiper en vélos pour l'apprentissage à l'école.

**Action n°27 :**

Donner l'exemple : en tant que maire et élu·e·s, effectuer un maximum de déplacements à vélo.

**Action n°28 :**

Équiper les services municipaux de vélos-cargo pour réaliser une partie des livraisons municipales à vélo (repas à domicile, approvisionnement des écoles, entretien des espaces verts, police municipale).

**Action n°29 :**

Proposer le forfait mobilité durable (anciennement IKV : indemnité kilométrique vélo) aux agents municipaux.

**Action n°30 :**

Mettre en place des pédibus et vélobus pour emmener les enfants à l'école.

**Action n°31 :**

Créer une “journée sans voiture”.

**Action n°32 :**

Créer une “fête du vélo”.

**Action n°33 :**

Réprimer systématiquement le stationnement illicite sur trottoir et/ou aménagement cyclable.

**Action n°34 :**

Lancer un plan de communication orienté sur le respect mutuel des usagers, sur les nouvelles dispositions du code de la route spécifiques au vélo (double sens cyclable, tourne à droite, sas vélo) et battre en brèche les idées reçues.

**Action n°35 :**

Inciter financièrement les entreprises à organiser des animations pro-vélo : essais de véhicules, petits déjeuners mobilités, etc.